



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
24.10.2018 Bulletin 2018/43

(51) Int Cl.:
B65H 37/00 (2006.01) B65H 35/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **18164279.4**

(22) Date de dépôt: **27.03.2018**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Cap Creation**
89100 Sens (FR)

(72) Inventeur: **NICOLLE, Jean-François**
89100 SENS (FR)

(74) Mandataire: **Dejade & Biset**
35, rue de Châteaudun
75009 Paris (FR)

(30) Priorité: **21.04.2017 FR 1770407**

(54) **DEVIDOIR**

(57) La présente invention concerne un dévidoir pour stocker et distribuer les pastilles/gommettes autocollantes.

Il comporte un corps (1) comprenant un orifice de sortie de la bande (4), un guide intérieur (7), un guide haut (8) contraignant la bande pour la plier et permettant

la séparation automatique de la pastille/gommette en effectuant une traction (10) sur cette bande (5), et un dernier guide (11) incluant une lame de coupe (12). Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à l'utilisation des rouleaux de pastilles/gommettes autocollantes.

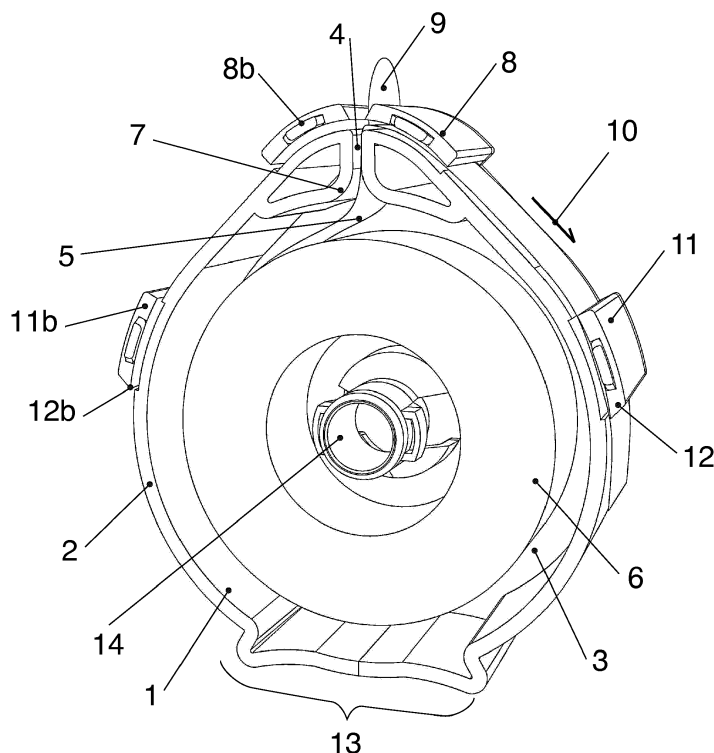


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne un dévidoir pour stocker et distribuer des pastilles/gommettes autocollantes disposées sur une bande support agencée en un rouleau.

[0002] Les rouleaux de pastilles/gommettes autocollantes sont généralement bruts ou en dévidoirs cartonnés qui n'ont pas de durabilité dans le temps.

[0003] Les rouleaux bruts se détériorent faute de support de stockage, et les éléments cartonnés n'ont pas de résistance dans le temps à cause des manipulations fréquentes.

[0004] Le document US5806713 décrit un dispositif pour la distribution de timbres disposés sur une bande support en rouleau.

[0005] Des modes de réalisation décrits ci-dessous permettent de résoudre les inconvénients de l'art antérieur en permettant une extraction aisée desdites pastilles/gommettes par simple glissement avec le doigt de la bande support entre deux guides.

[0006] Cette bande support est guidée en sortie par un guide bande permettant la séparation automatique des pastilles/gommettes et par un autre guide avec une lame de coupe permettant de couper l'excédent de la bande support dont les pastilles/gommettes ont été enlevées.

[0007] Ce dévidoir possède un couvercle latéral verrouillable maintenant le rouleau dans son logement.

[0008] Pour cela, il est proposé, en premier lieu, un dispositif pour distribuer des pastilles autocollantes disposées sur une bande agencée en un rouleau, ce dispositif comprenant un boîtier intégrant un fond et une paroi latérale, le fond et la paroi latérale définissant un logement apte à recevoir, autour d'un axe central sensiblement perpendiculaire au fond, ledit rouleau, la paroi latérale comprenant un orifice de sortie pour la bande du rouleau, cet orifice de sortie définissant une première partie et une deuxième partie de la paroi latérale de part et d'autre de cet orifice de sortie, ce dispositif comprenant, en outre,

- un premier guide bande extérieur destiné à guider la bande du rouleau, ce premier guide bande extérieur étant disposé sur la face extérieure de la première partie au bord de l'orifice de sortie ;
- un deuxième guide bande extérieur destiné à guider la bande du rouleau, ce deuxième guide bande extérieur étant disposé sur la face extérieure de la deuxième partie au bord de l'orifice de sortie, le premier guide bande extérieur et le deuxième guide bande extérieur étant en regard de part et d'autre de l'orifice de sortie.

[0009] Diverses caractéristiques supplémentaires peuvent être prévues, seules ou en combinaison :

- le dispositif comprend, en outre, un troisième guide

bande extérieur destiné à guider la bande du rouleau, ce troisième guide bande extérieur étant disposé sur la face extérieure de la première partie de la paroi latérale ;

- le troisième guide bande extérieur comprend une lame de coupe ;
- le dispositif comprend, en outre, un quatrième guide bande extérieur destiné à guider la bande du rouleau, ce quatrième guide bande extérieur étant disposé sur la face extérieure de la deuxième partie de la paroi latérale ;
- le quatrième guide bande extérieur comprend une lame de coupe ;
- le dispositif comprend, en outre, un guide bande intérieur destiné à contraindre la bande du rouleau dans l'axe de l'orifice de sortie ;
- la première partie et la deuxième partie sont liées entre-elles par une base d'appui ;
- le dispositif comprend, en outre, un couvercle de fermeture ;
- le fond du dispositif comprend ledit axe central, cet axe central étant destiné à permettre l'emboîtement du couvercle de fermeture ;
- le couvercle de fermeture est verrouillable par rotation sur l'axe central ;
- le dispositif est sensiblement symétrique par rapport à un plan comprenant l'axe central et l'axe de l'orifice de sortie ;
- l'axe de l'orifice de sortie forme avec l'axe suivant lequel le premier guide bande extérieur (8) est destiné à guider la bande un angle aigu ;
- l'axe de l'orifice de sortie forme avec l'axe suivant lequel le deuxième guide bande extérieur est destiné à guider la bande un angle aigu ;
- le fond comprend sur sa face extérieure un moyen de couplage destiné à permettre le couplage en vis-à-vis dudit dispositif à un deuxième dispositif identique par les faces extérieures de leurs fonds respectifs.

[0010] Il est proposé, en second lieu, un ensemble comprenant le dispositif ci-dessus et un deuxième dispositif qui lui est identique, ces deux dispositifs étant couplés en vis-à-vis par les faces extérieures de leurs fonds respectifs.

[0011] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement et de manière concrète à la lecture de la description ci-après de modes de réalisation, laquelle est faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente un dévidoir vu en perspective.
- la figure 2 représente le couvercle du dévidoir vu en perspective.

[0012] En référence à la figure 1, ce dévidoir comprend un boîtier 1 intégrant un fond 3 et une paroi latérale 2.

[0013] La paroi latérale 2 et le fond 3 définissent un

logement apte à recevoir, autour d'un axe central **14** sensiblement perpendiculaire au fond **3**, une bande **5** agencée en un rouleau **6** et sur laquelle sont disposés des pastilles **9** autocollantes. Le rouleau **6** est libre en rotation autour de l'axe central **14**.

[0014] L'axe central **14**, sensiblement perpendiculaire et solidaire au fond **3**, permet le guidage du rouleau **6** ainsi que l'emboîtement et le maintien d'un couvercle de fermeture/protection **15** (Figure 2) verrouillable par rotation ou par tout autre mécanisme équivalent. Le couvercle de fermeture **15** est, ainsi, amovible.

[0015] La paroi latérale **2** comprend un orifice de sortie **4** permettant la sortie de la bande **5** lorsque le rouleau **6** est disposé dans le boîtier **1** autour de l'axe central **14**. L'orifice de sortie **4** définit une première partie (ou une partie droite) et une deuxième partie (ou une partie gauche) de la paroi latérale **2** de part et d'autre de cet orifice de sortie **4**. La paroi latérale **2** comprend, ainsi, une première partie à droite de l'orifice de sortie **4** et une deuxième partie à gauche de l'orifice de sortie **4**.

[0016] La première partie et la deuxième partie de la paroi latérale **2** sont liées entre-elles par une base d'appui **13** pour le dévidoir.

[0017] La paroi latérale **2** comprend, en outre, un guide bande intérieur **7** contraignant la bande **5** dans l'axe de l'orifice de sortie **4**.

[0018] La première partie (ou la partie droite) de la paroi latérale **2** comprend sur sa face extérieure et au bord de l'orifice de sortie **4** un premier guide bande extérieur **8** permettant de guider la bande **5** lorsqu'elle y est introduite. De même, la deuxième partie (ou la partie gauche) de la paroi latérale **2** comprend sur sa face extérieure et au bord de l'orifice de sortie **4** un deuxième guide bande extérieur **8b** permettant de guider la bande **5** lorsqu'elle y est introduite. Le premier et deuxième guides bande extérieurs **8**, **8b**, respectivement, disposés sur la première partie et la deuxième partie de la paroi latérale **2** sont en regard de part et d'autre de l'orifice de sortie **4**.

[0019] Le premier guide bande extérieur **8** permet la séparation automatique des pastilles **9** de la bande **5** lorsqu'elle y est introduite et tirée tel qu'il est indiqué par la flèche **10**. Le premier guide bande extérieur **8** contraint, en effet, la bande **5** du rouleau **6** pour la plier selon un angle permettant la séparation automatique de la pastille **9** en effectuant une traction **10** sur cette bande **5**.

[0020] Lorsqu'elle passe par l'orifice de sortie **4** et par le premier ou le deuxième guide bande extérieur **8**, **8b**, la bande **5** est pliée selon un angle aigu formé par l'axe de l'orifice de sortie **4** et l'axe suivant lequel elle est guidée (ou la trajectoire qui lui est imposée) par le premier ou le deuxième guide bande extérieur **8**, **8b**. Le tirage de la bande **5** contrainte de suivre cet angle permet la séparation automatique de la pastille **9** autocollante de la bande **5**.

[0021] L'exemple illustré par la figure 1 est celui d'une bande **5** introduite via le premier guide bande extérieur **8** disposé sur la partie droite (ou la première partie) de la paroi latérale **2**. Dans cet exemple, les pastilles **9** auto-

collantes sont disposées sur la face extérieure de la bande **5** et le rouleau **6** est dévidé en le faisant tourner autour de l'axe central **14** dans le sens des aiguilles d'une montre. Lorsque les pastilles **9** autocollantes sont disposées sur la face intérieure de la bande **5** (cas non illustré par la figure 1), la distribution de ces pastilles **9** est obtenue en maintenant le rouleau **6** dans sa position illustrée par la figure 1 et en faisant passer la bande **5** par le deuxième guide bande extérieur **8b** disposé sur la partie gauche de la paroi latérale **2**. Il en résulte qu'en partant d'une disposition donnée du rouleau **6** dans le boîtier **1** (c.à.d. disposé pour tourner autour de l'axe central **14** dans un certain sens pour être dévidé), la distribution des pastilles **9** autocollantes - indépendamment qu'elles soient disposées sur la face intérieure ou sur la face extérieure de la bande **5** - est possible sans modification de la disposition initiale du rouleau **6** dans le boîtier **1**.

[0022] Plus généralement, indépendamment de la disposition du rouleau **6** dans le boîtier (c.à.d. de son sens de rotation pour être dévidé) et de la face (intérieure ou extérieure) de la bande **5** sur laquelle sont disposées les pastilles **9** autocollantes, un des deux guides bande extérieurs **8**, **8b** est toujours convenable pour la distribution de ces pastilles **9** autocollantes.

[0023] Par ailleurs, pour utiliser le premier (respectivement, deuxième) guide bande extérieur **8** (**8b**) de la partie droite (respectivement, gauche), il suffit de disposer le rouleau **6**, lorsque les pastilles **9** autocollantes sont disposées sur la face extérieure de la bande **5**, dans le boîtier **1** de sorte que ce rouleau **6** doit être tourné autour de l'axe central **14** dans le sens (respectivement, dans le sens contraire) des aiguilles d'une montre pour être déroulé.

[0024] Il en résulte que la bande **5** peut être tirée soit par la gauche ou par la droite du dévidoir. Ce dévidoir peut, ainsi, être utilisé par des droitiers ou par des gauchers.

[0025] Dans un mode de réalisation, un troisième guide bande extérieur **11** est disposé sur la face extérieure de la première partie. De même, un quatrième guide bande extérieur **11b** est disposé sur la face extérieure de la deuxième partie.

[0026] Le troisième guide bande extérieur **11** est en aval du premier guide bande extérieur **8** par rapport au sens de la traction **10** de la bande **5** du rouleau **6**. De même, le quatrième guide bande extérieur **11b** est en aval du deuxième guide bande extérieur par rapport au sens de la traction de la bande **5** du rouleau **6**.

[0027] Le troisième et quatrième guide bande extérieurs **11**, **11b** comprennent, respectivement, une lame de coupe **12**, **12b** permettant de couper l'excédent de la bande **5** dont les pastilles/gommettes **9** autocollantes ont été enlevées.

[0028] Le boîtier est, dans un mode de réalisation, sensiblement symétrique par rapport à un plan comprenant l'axe central **14** et l'axe de l'orifice de sortie **4**.

[0029] Ce dévidoir peut être couplé en vis à vis avec un dévidoir identique par la face extérieur du fond **3**, per-

mettant d'utiliser deux couleurs différentes de pastilles/gommettes simultanément. Des moyens de couplage sont prévus à cet effet dans le fond 3. Ces moyens de couplage peuvent comprendre tout moyen de fixation mécanique, magnétique, chimique ou une combinaison de ces moyens.

[0030] Le dévidoir décrit ci-dessus est destiné au stockage et à la distribution de pastilles/gommettes autocollantes.

Revendications

1. Dispositif pour distribuer des pastilles (9) autocollantes disposées sur une bande (5) agencée en un rouleau (6), ce dispositif comprenant un boîtier (1) intégrant un fond (3) et une paroi latérale (2), le fond (3) et la paroi latérale (2) définissant un logement apte à recevoir, autour d'un axe central (14) sensiblement perpendiculaire au fond (3), ledit rouleau (6), la paroi latérale (2) comprenant un orifice de sortie (4) pour la bande (5) du rouleau (6), cet orifice de sortie (4) définissant une première partie et une deuxième partie de la paroi latérale (2) de part et d'autre de cet orifice de sortie (4), ce dispositif étant **caractérisé en ce qu'il** comprend, en outre,
 - un premier guide bande extérieur (8) destiné à guider la bande (5) du rouleau (6), ce premier guide bande extérieur (8) étant disposé sur la face extérieure de la première partie au bord de l'orifice de sortie (4) ;
 - un deuxième guide bande extérieur (8b) destiné à guider la bande (5) du rouleau (6), ce deuxième guide bande extérieur (8b) étant disposé sur la face extérieure de la deuxième partie au bord de l'orifice de sortie (4), le premier guide bande extérieur (8) et le deuxième guide bande extérieur (8b) étant en regard de part et d'autre de l'orifice de sortie (4).
2. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'il** comprend, en outre, un troisième guide bande extérieur (11) destiné à guider la bande (5) du rouleau (6), ce troisième guide bande extérieur (11) étant disposé sur la face extérieure de la première partie de la paroi latérale (2).
3. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le troisième guide bande extérieur (11) comprend une lame de coupe (12).
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend, en outre, un quatrième guide bande extérieur (11b) destiné à guider la bande (5) du rouleau (6), ce quatrième guide bande extérieur (11b) étant disposé sur la face extérieure de la deuxième partie de la paroi latérale (2).
5. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le quatrième guide bande extérieur (11b) comprend une lame de coupe (12b).
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend, en outre, un guide bande intérieur (7) destiné à contraindre la bande (5) du rouleau (6) dans l'axe de l'orifice de sortie (4).
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la première partie et la deuxième partie sont liées entre-elles par une base d'appui (13).
8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend, en outre, un couvercle de fermeture (15).
9. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le fond (3) comprend ledit axe central (14), cet axe central (14) étant destiné à permettre l'emboîtement du couvercle de fermeture (15).
10. Dispositif selon la revendication 8 ou 9, **caractérisé en ce que** le couvercle de fermeture (15) est verrouillable par rotation sur l'axe central (14).
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est sensiblement symétrique par rapport à un plan comprenant l'axe central (14) et l'axe de l'orifice de sortie (4).
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'axe de l'orifice de sortie (4) forme un angle aigu avec l'axe suivant lequel le premier guide bande extérieur (8) est destiné à guider la bande (5).
13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'axe de l'orifice de sortie (4) forme un angle aigu avec l'axe suivant lequel le deuxième guide bande extérieur (8b) est destiné à guider la bande (5).
14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le fond (3) comprend sur sa face extérieure un moyen de couplage destiné à permettre le couplage en vis-à-vis dudit dispositif à un deuxième dispositif identique par les faces extérieures de leurs fonds (3) respectifs.
15. Ensemble comprenant un premier dispositif selon la revendication précédente et un deuxième dispositif selon la revendication précédente, le premier dispositif étant couplé en vis-à-vis avec le deuxième dis-

positif par les faces extérieures de leurs fonds (3)
respectifs.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

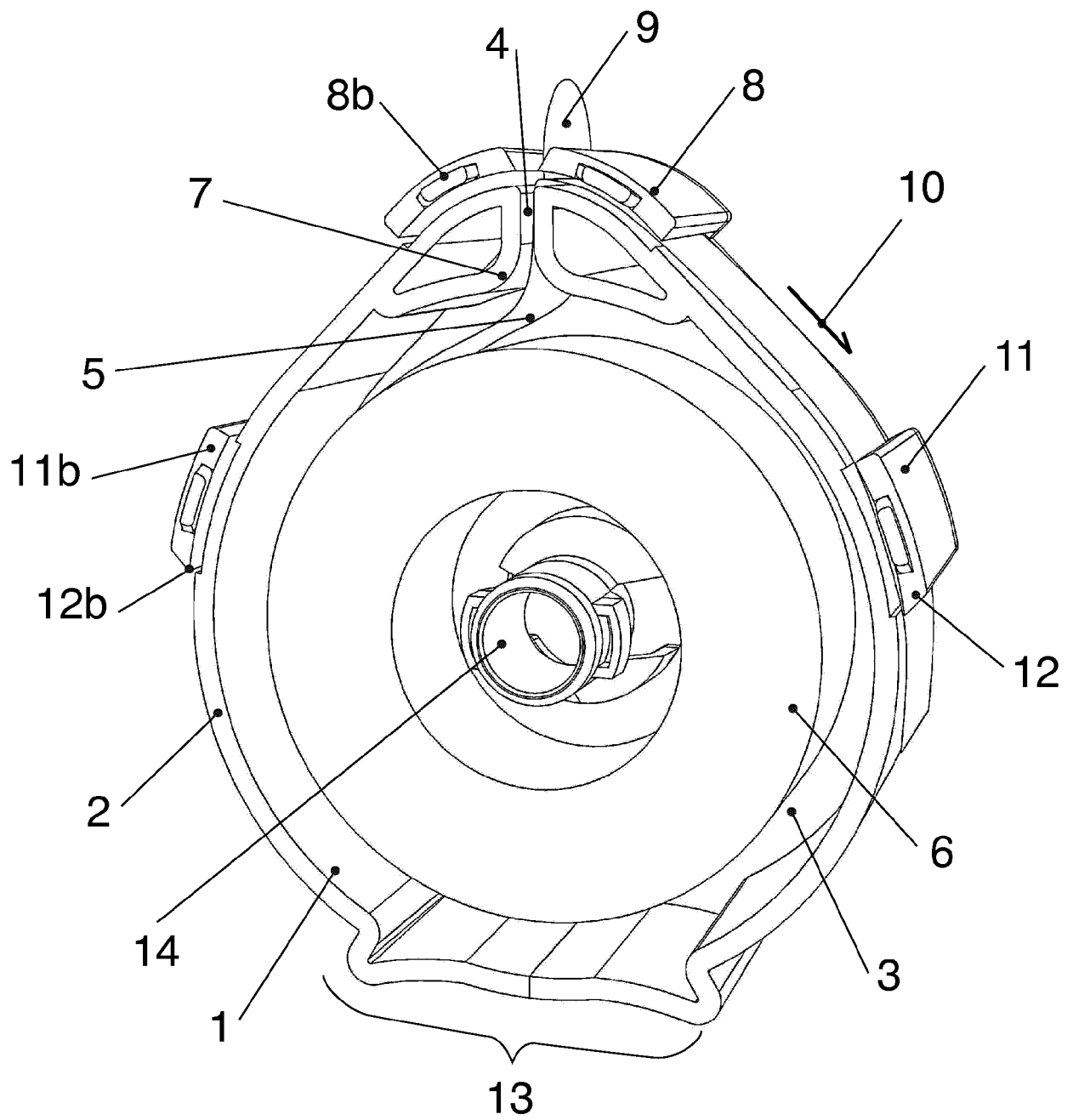


FIG.1

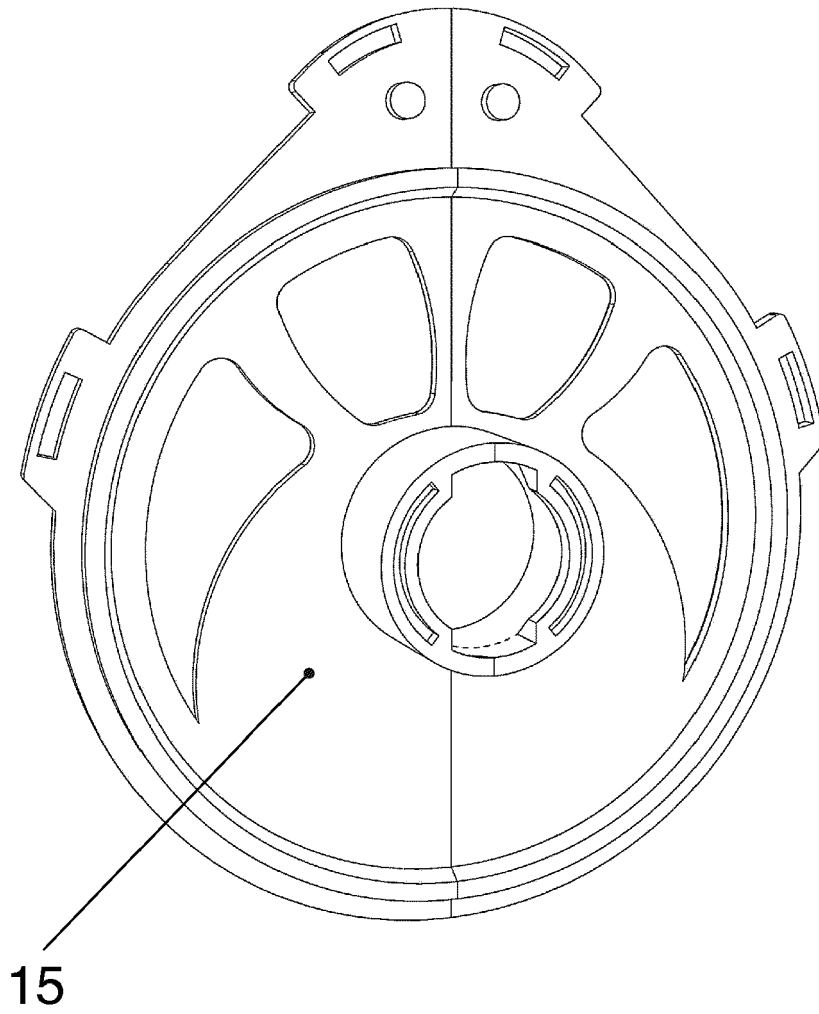


FIG.2



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 18 16 4279

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 5 806 713 A (DUDLEY PETER B [US] ET AL) 15 septembre 1998 (1998-09-15) * colonne 1, lignes 21-56 * * colonne 3, ligne 24 - colonne 4, ligne 14 * * figures 1,2 * -----	1-15	INV. B65H37/00 B65H35/00
A	US 7 905 371 B1 (MOHONEY VICTOR [US]) 15 mars 2011 (2011-03-15) * colonne 4, ligne 48 - colonne 5, ligne 60 * * figures 1-3,6 * -----	1	
A	US 2 569 140 A (AVERY RAY S) 25 septembre 1951 (1951-09-25) * colonne 1, lignes 1-3 * * colonne 2, ligne 5 - colonne 3, ligne 64 * * figures 1-3 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		3 juillet 2018	Cescutti, Gabriel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 18 16 4279

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-07-2018

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5806713 A	15-09-1998	AUCUN	
US 7905371 B1	15-03-2011	AUCUN	
US 2569140 A	25-09-1951	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 5806713 A [0004]